

coopération technique, (en anglais, CFTC) établi par les chefs de gouvernement à Singapour, en janvier 1971. Grâce à ce fonds, le Secrétariat a pu répondre rapidement aux besoins prioritaires désignés non seulement par les gouvernements de pays en voie de développement, mais aussi par des assemblées de représentants sérieux de plusieurs ou de tous les pays membres du Commonwealth.

Lors de leurs réunions, par exemple, les ministres du Commonwealth ne se contentent pas de recenser les grands problèmes communs et d'échanger leurs connaissances et leurs opinions sur ceux-ci (bien qu'on ne doive pas minimiser l'utilité de cette démarche); de plus en plus, ils prennent des mesures coopératives pour aider à les résoudre: réunions de spécialistes, organisation de recherches conjointes, formation de spécialistes pour décongestionner les secteurs en difficulté, et souvent, programmes d'action coopérative à l'échelle régionale ou à plus grande échelle lorsque cette mesure semble la plus économique et la plus constructive, comme c'est souvent le cas.

Ainsi, aux deux dernières rencontres, les ministres de la Justice ont discuté non seulement de sujets comme les façons de diminuer les retards et les coûts des procès ou celles d'améliorer la coopération internationale dans les procédures d'extradition, les multiples aspects du droit de la mer et l'attitude à prendre à l'égard du mouvement international de plus en plus complexe des fonds destinés à des opérations criminelles, mais ils ont aussi demandé au Secrétariat de réunir des fonctionnaires compétents pour modifier la législation sur les brevets d'invention, les marques de commerce et la conception industrielle, à la lumière des problèmes liés au développement économique. Ils lui ont fait la même requête pour les problèmes auxquels se heurtent les pays petits et pauvres dans la rédaction et la publication de rapports juridiques. Ils ont, de plus, lancé un programme du Secrétariat destiné à remédier à la pénurie de rédacteurs législatifs, ce qui a nécessité la mise sur pied de quatre cours régionaux de formation de fonctionnaires qualifiés en Afrique de l'Est et de l'Ouest, en Asie et aux Antilles; en outre, des rédacteurs stagiaires ont été affectés à divers ministères publics s'occupant des affaires juridiques. Les membres tentent aussi d'améliorer la coopération entre les organismes de réforme du droit.

A la demande des ministres de la Santé, le Secrétariat a, entre autres choses, organisé et financé des secrétariats ou des bureaux régionaux pour promouvoir la

coopération et la rationalisation en matière de formation supérieure de spécialistes et de membres des professions paramédicales, lorsque cela contribue à éliminer le chevauchement de services coûteux.

A la suite des conférences ministérielles sur l'éducation, les participants ont institué le plan du Commonwealth pour l'attribution de bourses, accordant annuellement des bourses de prestige à plus de 1,000 étudiants (sans compter les dizaines de milliers de bourses d'aide à la formation technique qui sont attribuées tous les ans), qui leur permettent de fréquenter les établissements d'enseignement supérieur des autres pays membres. Ils ont aussi organisé une série de conférences, de colloques et d'ateliers de travail, réunissant les spécialistes de tous les pays du Commonwealth, sur des sujets allant de la formation des enseignants au perfectionnement des programmes d'études, en passant par l'éducation dans les régions rurales, les inspections d'écoles, les mathématiques modernes et une série de cours de formation pour la rédaction et publication de manuels scolaires dans les pays en voie de développement.

#### L'aide au développement

C'est le sentiment de solidarité inspiré par l'Association du Commonwealth qui incita d'abord les membres les plus riches à contribuer au développement international. Le Plan de Colombo a donc été créé lors d'une conférence du Commonwealth des ministres des Affaires étrangères à Ceylan, en 1950.

Le Plan englobe maintenant des pays n'appartenant pas au Commonwealth, ce dernier n'ayant jamais tenté d'isoler ses membres ou de limiter leurs relations, comme ont essayé de le faire certaines associations internationales. Lorsque les pays africains accédèrent à l'indépendance et devinrent membres du Commonwealth, on élaborait un programme assez semblable, le «programme spécial du Commonwealth d'aide à l'Afrique», qui, comme le Plan de Colombo, vise essentiellement l'harmonisation des programmes bilatéraux.

Le Fonds du Commonwealth pour la coopération technique (*Commonwealth Fund for Technical Cooperation - CFTC*), beaucoup plus récent, est différent. Multilatéral, il est financé grâce aux cotisations volontaires de tous les pays du Commonwealth, et il est administré par les représentants des pays participants. Il s'agit, en réalité, d'un budget de fonctionnement et d'une antenne du Secrétariat du Commonwealth, qui permettent de mobiliser des ressources humaines et des services de tous